

PROPRIETE DE M. LAPLACE

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 21-346 / COMMUNE DE CHÉNAS (69)

Vente d'une coupe rase de douglas
 Les arbres inventoriés sont marqués de points rouges
 Superficie de la coupe : 0,55 ha
 Parcelle : B 13p
 Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Douglas	22	57	70	65	44	36	8	6	1	2	311	304,50 m ³	0,98 m ³
Douglas bord	8	10	5	2							25	9,50 m ³	0,38 m ³
Douglas sec	8	11	2	5		1					27	13,70 m ³	0,51 m ³
											363	327,70 m³	0,90 m³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. Florian GILBERT au 06 32 07 66 51

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 mars 2023
 Distance moyenne de débardage : 400 mètres
 Place de dépôt : sous réserve d'autorisation

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2.

